

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 987 rendant exécutoire la délibération n° 86/6°L de l'Assemblée Territoriale fixant les frais de remboursement des dossiers d'appel d'offres délivrés aux entrepreneurs.

n° 987

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 86/6 L; du 1er juillet 1964 de l'Assemblée Territoriale fixant les frais de remboursement des dossiers d'appel d'offres délivrés aux entre. preneurs: